

---

Extrait du registre des délibérations de la commune de Tourlaville (Manche) concernant les fêtes célébrées à Cherbourg et Tourlaville le 23 thermidor, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794)  
Etienne Francois Louis Honoré Le Tourneur

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le Tourneur Etienne Francois Louis Honoré. Extrait du registre des délibérations de la commune de Tourlaville (Manche) concernant les fêtes célébrées à Cherbourg et Tourlaville le 23 thermidor, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 359-362;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22268\\_t1\\_0359\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22268_t1_0359_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 3 dudit.

Maison de justice du département .....	617
Petite-Force .....	265
Pélagie.....	167
Magdelonnettes .....	174
Abbaye.....	47
Bicêtre.....	744
La Salpêtrière .....	459
Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	43
Luxembourg .....	555
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	412
Picpus, f <sup>s</sup> Antoine.....	126
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	239
Les Angloises, rue Victor .....	146
Les Angloises, rue de l'Oursine.....	108
Les Angloises, f <sup>s</sup> Antoine .....	87
Ecossois, rue des Fossés Victor .....	92
Lazare f <sup>ns</sup> Lazare .....	412
Belhomme, rue Charonne, n <sup>o</sup> 70 .....	22
Bénédictins Anglois, rue de l'Observa-	
toire .....	116
Maison du Plessis.....	598
Maison de répression, rue Victor .....	51
Maison de Coignard, à Picpus.....	37
Montprin.....	51
Fermes.....	
Caserne des Petits Pères.....	183
Caserne rue de Sève .....	127
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard	80
Vincennes .....	306
Total.....	6 264

Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

A. MARTINEAU, N.F. FEUILLOY.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 24

Duhail, employé à la commission des relations extérieures, fait passer une ode sur l'action courageuse de l'équipage du vaisseau *Le Vengeur* (2).

## 25

François Chaffrai, demeurant à Audrai (*sic*), district de Sézanne, département de la Marne, envoie à la commission 50 livres de salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 26

Les communes de Cherbourg et de Tourlaville envoient le procès-verbal des fêtes célébrées le 23 thermidor par les autorités constituées et les chefs de l'armée des Côtes-de-Cherbourg.

La Convention en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin.

Elle décrète pareillement l'insertion au bulletin de la notice adressée, par l'agent national de Cherbourg, des ventes des biens d'émigrés (1).

Un membre [LE TOURNEUR (de la Manche)] présente à la Convention nationale, au nom des communes de Cherbourg et de Tourlaville, département de la Manche, le procès-verbal des fêtes qu'elles ont célébrées le 23 thermidor.

Extrait du registre des délibérations de la commune de Tourlaville (2).

Liberté, égalité, République; l'an 2<sup>e</sup> de la République française une, indivisible et impérissable. En assemblée de décade, commune de Tourlaville le 20 thermidor,

Le peuple assemblé, leurs magistrats présents, l'ouverture faite par le citoyen agent national qui a donné lecture des différentes lois et arrêtés sur lesquels il a fait des observations, et ensuite des papiers nouvelles,

Après quoi, un citoyen a exposé que le jour destiné à fêter la République avoit failli être un jour de deuil pour la France; qu'un monstre, Robespierre, méconnoissant les droits sacrés du peuple et déshonorant les mots de vertu et de probité qu'il prononçoit sans cesse, projettoit d'immoler la Convention, faire perdre au peuple français dans un jour le fruit de ses peines et de ses sacrifices, pour le replonger sous le plus vil (*sic*) esclavage;

Un mouvement d'horreur s'est manifesté dans l'assemblée. La France dormait tranquille, a-t-il dit, mais la Convention veilloit, et la République est sauvée.

Un air calme et riant s'est annoncé sur toutes les figures, et tous, par un mouvement subit, se sont écriés : Vive la Convention, vive la République, périssent les traîtres et les tirants ! Par suite il a été ajouté que les droits sacrés de l'homme ne seroient point un vain mot, que la Convention, amie du peuple, recherchoit les complices de ce nouveau tiran, que plusieurs avoient déjà subi la peine due à leurs criminelles vues, et que le sol des Français ne tarderait pas à être purgé du reste; que le moment étoit venu où le crime de tous ses êtres villes et orgueilleux qui, sous le masque de la vertu, assassinoient la liberté et l'humanité, qui, avec des dehors de patriotisme, vouloient détruire la liberté et l'égalité, alloit paroître au grand jour; que le peuple français demeurait

(1) Mention marginale du 5 fructidor.

(2) P.-V., XLIV, 59.

(3) P.-V., XLIV, 59. B<sup>in</sup>, 7 fruct. (suppl<sup>4</sup>). Au B<sup>in</sup>, le citoyen François Choffroy, demeurant à Annecy, Marne.

(1) P.-V., XLIV, 59-60.

(2) C 319, pl. 1301, p. 13 à 15.

libre; qu'il se lèvera lorsque la Convention l'appellera pour la couvrir de son corps; qu'il versera la dernière goutte de son sang pour la défendre, et qu'il ne connoît d'autre cri de ralliement, n'y n'en veut adopter d'autre que la Convention et la République.

A ces mots toute l'assemblée s'es levée pour prouver son adhésion, et les cris de vive la Convention, vive la République! se sont fait entendre pendant un assés long intervalle.

Un autre citoyen a succédé à la tribune, a présenté les portraits de Robespierre et de Couthon, et a dit : voilà, citoyens, les portraits de deux des scélérats qui vouloient perdre la République. Mon premier mouvement eût été de les déchirer lorsque j'ai appris leur trahison. Ils méritent d'être brûlés, et je vous les apporte à cet effet.

Leur arrêt confirmé, une gerbe de paille apportée, le feu mis à la paille et aux portraits, a été l'affaire d'une minute. L'empressement qui (*sic*) ont mis les magistrats du peuple, et la gayeté franche de toute l'assemblée qui ne cessoit de répéter : vive la Convention, vive la République ! a fourni un spectacle simple mais frappant.

De tout quoi, le présent procès-verbal dressé pour en être, d'après le veu exprimé de l'assemblée, envoyé extrait au district pour lui garantir le bon esprit qui anime cette commune, le dit jour et an que dessus.

Certifié conforme à l'original par moi, greffier de la commune de Tourlaville, le 23 thermidor l'an 2<sup>e</sup> de la République française une indivisible et impérissable.

Guillaume PETIT (*greffier*).

Procès-verbal de la fête célébrée le 23 thermidor, époque correspondante au 10 août.

Le peuple ayant témoigné le plus grand désir de manifester son horreur pour le despotisme vaincu, le jour qui nous retraçoit l'époque de la destruction de la tyrannie, l'administration a convoqué tous les corps, tant civils que militaires, de se réunir au champ de l'union où étoit préparé un monument représentant les principaux événements de la révolution du 10 août avec des inscriptions analogues au sujet.

Entre autres choses, on y remarquoit le simulacre exécrationnel d'un trône avec les autres attributs de la royauté adossés à une colonne tronquée élevée sur socle d'une superbe architecture.

Douze sans-culottes pris parmi les divers états et en habit de travail, armés de massues, haches, pelles, marteaux de forgerons et autres outils de leur art, étoient disposés aux deux côtés de ces emblèmes sacrilèges. Alors l'agent national du district étant monté dans une tribune placée exprès, a fait remarquer au peuple ces attributs odieux du pouvoir des tyrans, leurs oppresseurs, et après avoir prononcé anathème contre les objets de la fureur populaire et provoqué leur destruction, ces sans-culottes, à l'aide de leurs instruments, les ont brisés avec l'action la plus prononcée et aux cris mille fois répétés de Vive la République, périssent tous les tyrans, etc. !

Au moment de la chute de ces horribles objets, est sortie de l'intérieur de la colonne la statue radieuse de la liberté, tenant d'une main la redoutable pique surmontée du bonnet de la liberté, l'autre étant appuyée sur la déclaration des droits de l'homme.

Aussitôt les attributs de la tyrannie ont été mis à feu, autour duquel le peuple a dansé des farandoles républicaines. Pendant tout cet intervalle une musique guerrière réjouissoit l'oreille par les couplets expressifs : Nous ne reconnoissons, en détestant les rois que l'amour des vertus et l'empire des loix. Cette musique étoit alternativement coupée par le bruit des tambours battant le pas de charge et la décharge d'une nombreuse artillerie dont le son formidable offroit l'image d'une des corrections républicaines des Carmagnoles aux satellites de Pitt et de Cobourg.

Le silence ayant été rétabli, l'agent national a prononcé un discours dans lequel, en remontant à l'origine du despotisme, il retrace comment le trône et l'autel s'étoient coalisés pour river les fers du peuple, et, passant à l'événement fameux du 10 août 1792, il en retrace toute l'horreur et la perfidie du monstre Capet et de la Messaline sa femme; enfin il finit en rendant hommage à la constance et à l'énergie du peuple et à la fermeté non moins énergique de la Convention nationale, surtout dans les derniers événements. Ce discours a été entendu avec une attention religieuse.

Le maire de Cherbourg lui a succédé et a fait aussi un discours sur la même matière et entendu avec autant de joie. Le général Varin a aussi monté à la tribune et, dans un discours très énergique, a exprimé, au nom de la force armée, l'attachement le plus inviolable aux principes républicains et la haine la plus prononcée contre les tyrans. Le citoyen Umbert, employé dans les subsistances de l'armée, a aussi prononcé un discours rempli des idées les plus révolutionnaires fondées sur la vertu, compagne inséparable des bazes d'un gouvernement républicain. Tous les discours ont été couverts des plus grands applaudissements.

Les discours étant finis, plusieurs citoyens ont monté à la tribune pour y chanter des chansons et hymnes analogues à la destruction des tyrans de toutes les castes. Après quoy, l'agent national a prévenu les citoyens assemblés que les autorités constituées alloient prêter, devant la statue de la liberté, le serment de haine et guerre à mort aux rois et d'attachement inviolable à la Convention nationale, ce qui a été fait de suite par chaque chef de corps, au nom du corps qu'il représentoit, et qui en masse a répété avec enthousiasme : nous le jurons ! De suite la troupe ayant défilé devant les autorités constituées, a répété avec le même sentiment ce serment sacré.

Il est à remarquer que partie des ordures royales n'ayant pas été brûlés la troupe a défilé dessus et, par un mouvement d'horreur naturel aux républicains, le chef et les soldats ont fouillé aux pieds et percé de mille coups de bayonnette ces restes impurs. La marche étoit terminée par les sans-culottes briseurs de trônes qui, de leurs instruments, ont achevé d'anéantir les emblè-

mes du crime. Les tigres d'Albion, pendant cette imposante et majestueuse réjouissance des républicains français, étoient en vue et ont parfaitement entendu l'avant-propos de la danse que les guerriers français leur prépare. Puisse bientôt arriver ce moment important et décisif ! Vive la République française, une et indivisible, et haine implacable aux féroces Anglais !

Discours prononcé par l'agent national près le district de Cherbourg le 23 thermidor, correspondant au 10 août 1792.

« Un homme n'est qu'un homme devant la loi, et tout usurpateur des droits du peuple n'est pas un homme, mais un coupable qui doit disparaître ».

Républicains, quand un prestige élève un homme au-dessus d'un homme, le peuple cesse d'être libre. Celui qui le premier usurpa le pouvoir supérieur eut besoin pour le maintenir des égarements de l'imagination. L'ambitieux mystique et le général audacieux se partagèrent la propriété qu'ils avaient défendue, et l'homme dégradé par la servitude devint la proie de l'un et l'autre vainqueur. Pendant que le brigand, héritier d'un autre brigand moins scélérat que lui, attachait à la glèbe le sans-culotte qu'il tenait par droit de conquête, le prêtre audacieux qui venait de lui placer le diadème sur le front et de l'oindre au nom du Seigneur, s'affublait d'un bonnet à triple étage et, caché sous ce masque imposteur, s'intitula le serviteur des serviteurs de Dieu et accepta le titre de très-Saint-père.

A leur exemple, maints fripons, dans cette double caste, se disputèrent la curée, et l'homme devenu leur sujet, vainqueur ou vaincu, ne fit que prendre ou échanger ses fers, il devint même un objet de trafic, souvent donné comme une denrée ou échangé contre un dongeon ou un ustensile de guerre; alors le plus ou moins d'audace ou de succès des oppresseurs marquèrent les diverses nuances de despotisme, décorées de noms trop longtems respectés.

Ces monstres, lassés de se disputer la propriété de l'homme, firent un pacte fédératif dont les infractions furent suivies de la destruction de plusieurs millions de nos frères; et comme il fallait décorer ce massacre d'un caractère imposant, le prêtre d'une majesté catholique et le prêtre d'une majesté très-chrétienne promirent respectivement et affirmativement le paradis aux nombreuses victimes que l'ambition des cours ou le caprice d'une catin allaient faire immoler.

Républicains, vos ayeux se prêtèrent à ces excès, leur avilissement était tel qu'un prêtre les faisait venir à ses pieds, scrutait leurs cœurs, leur défendait, au nom du ciel, de penser, et qu'un satrape les conduisait dans un noir cachot, si, révoltés d'une compression trop pénible et trop longue, ils avaient exprimé des idées attentatoires au système de votre ignominie et de leur esclavage.

Telle fut la tactique des rois et des prêtres, tel fut votre dernier tyran. Il vous disait qu'il tenait sa couronne de Dieu et de son épée, alors il était tout, et vous n'étiez rien. Il était tout parce qu'il était au-dessus de la loi, et le Saint-Père, son coalisé, était infaillible, et l'un

et l'autre osaient vendre le droit affreux de voler, de violer, d'assassiner impunément. Ils avaient chacun leur tarif des crimes et des sommes en vertu desquelles ils étaient effacés. Le tyran était tout, car il faisait des nobles à son image, il rendait le fils d'un affameur ou le valet de chambre d'un intendant aussi illustre que le baron des Adretz, et lui conférait le droit de ravager les champs par ses pigeons et ses chiens, de faire donner des coups de bâton par ses valets. De son côté, le Saint-Père et sa horde, avec un sac d'or, vous donnait une place dans le paradis à côté du père éternel, et pour quelques écus vous permettait de coucher avec votre cousine. Le tyran était au-dessus de la loi car il vous disait : si vous ne me donnez pas de l'or à foison pour maintenir le gaspillage de ma cour et la débauche de ma femme et de mes frères, vous serez saisis, vendus, mis en prison; et si vous vous avisez de le trouver mauvais, vous serez pendus. Le prêtre vous disait : si vous ne me donnez pas la dixme de vos récoltes, quoique je n'aye ni graissé, ni semé, si vous ne me donnez les plus beaux de vos agneaux et la toison de ceux que je ne puis emporter, si vous ne nous donnez une serviette pour notre gouvernante, lorsque votre femme vous aura donné le titre de père, vous serez condamnés en la cour supérieure, et qui pis est, excommuniés en dernier ressort. Ainsi le sans-culotte était presque toujours sûr d'être damné ou pendu, ou pour le moins ruiné.

Républicains, lassés de tant de forfaits, vous brisâtes vos fers le 14 juillet 1789, et cependant vous ne fûtes pas libres à cette époque car vous laissâtes l'idole sur l'autel et vous vous confiâtes au loup pour garder la brebis, aussi le troupeau faillit-il d'être égorgé. Funeste confiance, apathie dangereuse, mais le 10 août 1792 arriva et vous fûtes délivrés du tyran et de la tyrannie.

O mes concitoyens, vous éprouvez un sentiment d'horreur au souvenir de cette époque ! Depuis longtems le traître Capet, aidé de la Messaline sa femme, méditant le plus horrible des complots, avait fait de son palais une place-forte dans laquelle n'étaient admis que les chevaliers du poignard. C'était de là que ce monstre, mille fois plus scélérat que Charles IX, devait lancer la foudre qui devait renverser la liberté et relever le trône sur vos membres palpitans; le tigre royal avait lui-même formé ce plan, il l'avait déposé dans l'ancre du crime, derrière la porte de fer que l'assassin fit faire exprès; sa bouche, aussi impure que son cœur, harrangua les bourreaux.

Le moment terrible arrive, il commande le carnage, l'airain tonne, vomit la mort, et la terre est jonchée des cadavres des Français.

Aux cris des victimes, le peuple court aux armes et se réunit pour sa défense, mais dans la confusion du moment le patriote frappe le patriote, il donne ou reçoit la mort en voulant sauver la patrie, pendant qu'aussi lâche que profondément scélérat, Capet va chercher un azile dans le sein de ceux dont il venait de dicter l'arrêt de mort. L'Être suprême qui conduit nos destinées daigna s'occuper de nos dangers, il commanda au génie de la victoire de diriger la

main du Français fidèle et dans peu d'heures d'aristocratie reçoit le coup qu'elle nous préparait, les scélérats mordent la poussière, la liberté est vengée.

Après cet événement qui faillit nous être si funeste, le peuple reconnut son véritable assassin et chargea de nouveaux délégués du soin de punir le traître. Investis de notre pouvoir, ils fondèrent la véritable liberté en proclamant la République. Ce fut de ce moment que le Français devint digne d'être le modèle de tous les peuples de la terre.

Républicains, les tyrans ne vous pardonneront pas cette conquête et, dans une coalition criminelle de la tiare et du sceptre, on rédigea le projet exécration de votre destruction et de votre esclavage. Pitt, l'odieux Pitt, se chargea de l'exécution et jura de rétablir la tyrannie et les tyrans.

Dès qu'il eut proféré ce serment sacrilège, il fouilla le dépôt du produit de la sueur du pauvre et avec un or corrompueur il consumma la trahison de Dumouriez, souleva Lyon, fit livrer Toulon, contre-révolutionna Bordeaux, fédéralisa le Calvados, peupla la Vendée d'assassins fanatiques et au moyen de quelques représentants que l'ambition rendit infidèles, il concerta le plan de famine qui désola si longtemps plusieurs de nos départemens.

Qu'opposâtes-vous, républicains, à tant d'événemens désastreux ?

Un courage infatigable, une constance sans bornes, des sacrifices et des privations inouïes. Qu'opposa la Convention nationale à ces crimes ? Un zèle ardent, une fermeté inébranlable, des combinaisons sages, la punition des traîtres, des mesures extrêmes comme les circonstances, enfin le gouvernement révolutionnaire. Avec tant de vertus et de courage, ce fut en vain que des modernes Catilina conçurent le projet de réasservir le peuple éclairé par tant de perfidie et ne reconnaissant que ce rocher imposant et redoutable contre lequel vint se briser en mugissant le torrent de crimes : il aperçut le précipice, et la hache de la loi nous vengea de leurs nouveaux forfaits.

Ministre exécration d'un tyran imbécile, tu distille vainement tes poisons, tes projets liberticides seront toujours déjoués par le génie de la liberté, et son destin, dominant sur les trônes renversés, offrira aux peuples de tous les siècles un exemple capable de les garantir à jamais des chaînes que nous avons sçu briser.

Quant à toi, nouveau Titan, ta figure hideuse transmettra de race en race le crime personnifié et remplacera, au dictionnaire républicain, le diable du pape et des prêtres.

Divine liberté, reçois notre pur hommage; nous t'offrons pour encens la fumée des trônes embrasés par nos guerriers, et pour offrande les cœurs des républicains purs et vertueux. Veille sur le dépôt sacré de nos droits. Bientôt, secondés de ton génie immortel, nous irons, sur les ruines de la superbe Cartage, établir les principes sacrés de la République une et indivisible. Nous jurons devant toi guerre à mort aux rois et attachement inviolable à la Convention nationale. Vive les fondateurs de la liberté, vive la République !

L'agent national près le district : DEVILLERE (1).

Notice de la 2<sup>e</sup> décade de thermidor. Bureau des émigrés. Département de la Manche. District de Cherbourg.

Montant des estimations :	138 710 livres
Produit des ventes :	351 180 livres
Différences en plus :	212 470 livres.

Pour copie conforme DEVILLERE (*agent nat.*) (2).

## 27

**Agricole Moureau fait passer, au nom de la société populaire d'Arles (3), 15 pièces d'or à l'effigie du dernier tyran et un porte-huilier.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (4).**

[*Agricol Moureau à la Conv.; Arles, 25 therm. II*] (5)

Représentants, la société populaire d'Arles m'a chargé de vous faire passer 15 pièces d'or à l'effigie du tiran et un porte-huilier d'argent pour les frais de la guerre.

Je m'acquitte de cette commission honorable. Périssent tous les suppôts des despotes coalisés, et nous serons tous assez riche quand la République une indivisible et démocratique sera purgée de tous ses ennemis.

Oncle, instituteur du jeune Viala mort pour la Convention sur les bords de la Durance, j'ai dû abhorrer la tyrannie. Robespierre n'est pas le premier représentant qui ait parlé de sa mort glorieuse. C'est Duval, et d'ailleurs n'est-ce pas la Convention nationale qui lui a donné l'immortalité ? Vive la Convention, et périsse tout individu qui voudroit se mettre au-dessus de nos loix ! Viala et Barras sont les enfans de la République et nous ne voulons vivre que pour elle.

Agricol MOUREAU (6).

Discours du citoyen Agricol Moureau, membre du directoire du département du Vaucluse, prononcé sur l'autel de la patrie à l'époque de la naissance et présentation de l'enfant du capitaine Charlet le 30 prairéal de l'an 2 de la République française (7).

(1) A Cherbourg, de l'Imprimerie de Clamorgan, imprimeur national.

(2) C 319, pl. 1301, p. 16. La pièce 17 est le décret, de la main de Le Tourneur (de la Manche).

(3) Bouches-du-Rhône.

(4) *P.-V.*, XLIV, 60.

(5) C 318, pl. 1291, p. 30, 31.

(6) En mention marginale : reçu les effets ci énoncés le 6 (*sic*) thermidor. Signé Ducroisi.

(7) Imprimé par délibération de la société populaire d'Avignon, sur la proposition d'un membre. A Avignon, de l'Imprimerie de Vincent Raphel.